

COMMUNE DE THEULEY

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Vendredi 03 Novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois novembre, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code générale des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de THEULEY.

Date de la convocation : 30/10/2023

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du PV du conseil municipal du 14/10/2023

Délibérations :

- Etat des Assiettes des coupes de bois 2024

- Travaux sylvicoles 2024 ONF – DEC 24 – 842053 – 00540646 / 16446

- Subvention école de Lavoncourt pour voyage 2024 (**REPORTEE**)

- Validation du choix de l'entreprise de chauffage pour les travaux de chauffage de l'ancien presbytère (**REPORTEE**)

Informations :

Questions diverses

Présent(e)s : Françoise RIONDEL, Sébastien BERLIN, Michel BLONDEAU, Caroline LAMBOLEY, Hervé MENNETRIER, Damien MONTIA-COLL, Christelle PAROTY

Absent(e)s : Jean DENIS (excusé), Marylin FURTIN (excusée), Philippe FURTIN (excusé), Hervé WILHELM (excusé),

Pouvoirs : Jean DENIS a donné pouvoir à Hervé MENNETRIER
Marylin FURTIN a donné pouvoir à Christelle PAROTY
Philippe FURTIN a donné pouvoir à Michel BLONDEAU
Hervé WILHELM a donné pouvoir à Françoise RIONDEL

Christelle PAROTY a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membre présents	07
Nombre de pouvoirs	04

Le quorum étant atteint, Mme le Maire déclare l'ouverture de la séance.

Le PV du 14/10/2023 est approuvé à l'unanimité.

1. INTERVENTION DES CHAUFFAGISTES concernant le changement de chauffage à l'ancien presbytère

L'entreprise WADOUX et L'entreprise PILLOT-MECHET présentent leurs devis et leurs dossiers concernant le changement de chauffage à l'ancien presbytère, car le système actuel devient vétuste.

2. INTERVENTION DU GARDE-FORESTIER, Mr Antoine MARTIN

Présentation par Mr Antoine MARTIN, garde-forestier, de l'état d'assiette des coupes de bois pour 2024 et des travaux sylvicoles à réaliser.

3. ASSIETTE ET DESIGNATION DES COUPES DE L'EXERCICE 2024

En exécution des articles L12121-10, R2121-7, L2121-25, R2121-11, L2121-17, du Code Général des Collectivités Territoriales, sur proposition de l'ONF (cf. **tableau joint d'assiette des coupes proposées**) et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les chablis et coupes non réglées parcelles, **9 aj (éclaircie), et 16 af, 17af (amélioration feuillus), et 17 ar, 19 ar (amélioration résineux)**, et pour les chablis et coupes de non réglées parcelles **2 r (secondaire) et 2 af, 3 af, 3 r (ouverture de cloisonnements d'exploitation)** de l'exercice 2024, les destinations suivantes :

1. VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES

(préciser les parcelles)	en bloc sur pied	en futaie affouagère (*)	en bloc façonnés	sur pied à la mesure (ex Unité de produits)	façonnés à la mesure (ex prévente)
Résineux	17 ar 19 ar				
Feuillus		2 r 16 af 17 af			

(*)Pour les futaies affouagères, préciser :

► Les découpes :

(1) Découpes standard

•

• ESCOMPTE POUR PAIEMENT COMPTANT

Pour les lots de plus de 3000 euros vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes. Si la commune désire refuser l'escompte, elle devra prendre une délibération spécifique.

2. VENTE DE GRE A GRE

2.1. Contrats d'approvisionnement Néant

2.2. Chablis

- en bloc et façonnés
 façonnés à la mesure
 en bloc et sur pied
 sur pied à la mesure
 la commune souhaite une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant

2.3. Produits de Faible valeur

Vente de gré à gré selon les procédures O.N.F. en vigueur des produits de faible valeur : parcelles **2_af, 3_af, 3_r**.

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

3. REMUNERATION DE L'ONF POUR LES PRESTATIONS CONTRACTUELLES CONCERNANT LES BOIS FACONNES

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le conseil municipal demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis qui sera présenté par l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

4. DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES

Pour leur besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, délivrance des produits définis ci-après: (préciser parcelle(s), éventuellement essences et catégories : taillis, petits bois de diamètre inférieur ou égal à..., houppiers)

Mode d'exploitation	Sur pied	En régie communale	A l'entreprise
Parcelles	2 r 9 aj 16 af 17 af		

Délai d'exploitation de l'affouage : VOIR REGLEMENT D'AFFOUAGE

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne quatre **GARANTS** de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : **FURTIN Philippe, MONTIA-COLL Damien, DENIS Jean, BLONDEAU Michel.**

4. TRAVAUX SYLVICOLES 2024 ONF – DEC 24 -842053 – 00540646 / 16446

Le Conseil Municipal accepte le devis **annoté** de l'ONF, pour un montant de **5 764.05 € HT**, soit **6 340.46 € TTC** concernant les travaux 2024 pour les postes suivants :

Forêt communale de THEULEY		Coordonnées Client :				
Objet de la prestation : Programmation des travaux 2024		SIRET : 21700499300010				
DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT	Nature ⁽¹⁾
TRAVAUX SYLVICOLES						
□ Travaux préalables à la régénération : relevé de couvert, élimination de sous-étage et des morts bois (Ref : 04-PRVG-RCO01) Localisation : 16.r	1,48	HA	350,00	10,00	518,00	I
□ Nettoyement de Jeune Peuplement avec maintenance des cloisonnements (Ref : 04-NETD-NET00) Localisation : 33.j	4,39	HA	1 195,00	10,00	5 246,05	I
TVA		Total HT		5 764,05 €		
Taux	Base	Montant	Total TVA ⁽²⁾		576,41 €	
10,00%	5 764,05	576,41	Total TTC ⁽²⁾		6 340,46 €	

Vote : 11 pour – 0 contre – 0 abstention

5. PARTICIPATION FINANCIERE POUR L' ECOLE DE LAVONCOURT RELATIVE AU VOYAGE 2024 **(REPORTEE)**

6. VALIDATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE DE CHAUFFAGE POUR LES TRAVAUX DE L'ANCIEN PRESBYTERE **(REPORTEE)**

Informations :

- Loi d'accélération des énergies renouvelables
- Installation de 2 feux récompenses installés courant novembre 2023
- Mise en sécurité du puits

Questions diverses :

Fin de séance : 22 h 44

Délibérations votées par le conseil municipal :

2023-044 : Assiette des coupes de bois 2024

2023-045 : Travaux sylvicoles 2024 ONF

Membres Présents ayant pris part au vote :

Françoise RIONDEL, Sébastien BERLIN, Michel BLONDEAU, Caroline LAMBOLEY, Hervé MENNETRIER,
Damien MONTIA-COLL, Christelle PAROTY

Le Secrétaire de séance,

Christelle PAROTY

Mme le Maire,

Françoise RIONDEL